

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

N° 2020DEC0677

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201204-2020DEC0677-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Réalisation de documents imprimés – Marchés subséquents n°14 à 18**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président pour signer les marchés publics d'un montant inférieur à 214 000 € HT,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000429 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier JOLY, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances,
- Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de conclure plusieurs marchés subséquents à l'accord-cadre relatif à la réalisation de documents imprimés pour une durée d'un an :

Marché subséquent n°14 – Dépliants

Montant minimum : 2 000 € HT

Montant maximum : 15 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 Route de Crémieu 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU.

Marché subséquent n°15 – Affiches et flyers

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 10 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie CHAMPAGNAC MALVEZIN VALADOU – 5 Rue Félix Daguerre ZI Sistrières 15000 AURILLAC.

Marché subséquent n°16 – Brochures

Montant minimum : 5 000 € HT

Montant maximum : 27 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 Route de Crémieu 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU.

Marché subséquent n°17 – Autres supports

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 8 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 Route de Crémieu 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU.

Marché subséquent n°18 – Papeterie

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 10 000 € HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'imprimerie COURAND ET ASSOCIES – 82 Route de Crémieu 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montbrison, le

Par délégation du Président,  
le 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances

Olivier JOLY

